



## ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2023/284T

**Abrogation de l'arrêté portant interdiction de stationnement, dans le cadre d'un déménagement, au 5, rue de l'Eglise, à Poissy, du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2023/279T du 28 mars 2023 portant interdiction de stationnement, dans le cadre d'un déménagement, au 5, rue de l'Eglise, à Poissy, du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant qu'un déménagement était prévu du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023, au 5, rue de l'Eglise, à Poissy,

Considérant que l'arrêté n° 2023/279T du 28 mars 2023 régleme les mesures de stationnement nécessaires à ce déménagement,

Considérant que le déménagement n'aura pas lieu,

Considérant qu'il convient d'abroger l'arrêté n° 2023/279T du 28 mars 2023 portant interdiction de stationnement, dans le cadre d'un déménagement, au 5, rue de l'Eglise, à Poissy, du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

L'arrêté n° 2023/279T du 28 mars 2023 portant interdiction de stationnement, dans le cadre d'un déménagement, au 5, rue de l'Eglise, à Poissy, du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023 est abrogé.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours](http://www.telerecours).

Poissy, le 29 mars 2023

**Pour le Maire et par délégation,  
Georges MONNIER**

**#signature#**

**Le Deuxième Adjoint,  
Délégué aux espaces publics,  
À la propreté urbaine et à la commande publique**